

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2023

<p>Département HAUTE-SAÔNE</p> <p>Arrondissement de VESOUL</p> <p>Canton de MARNAY</p> <p>Nombre de membres 12</p> <p>Nombre de Présents 12</p> <p>Date de convocation 14/11/2023</p> <p>Date d'affichage 23/11/2023</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE Des délibérations du Conseil Municipal De la commune d'ETUZ</p> <p style="text-align: center;"><u>Séance du 21 novembre 2023</u></p> <p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Hervé TABOURNOT.</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient présents :</u></p> <p>Messieurs : H. TABOURNOT, G. GERMAIN, C. BOURIOT, H. MEDINA, J-M ROZAI, A. VILLARD</p> <p>Mme(s) : G. JACCOUD, A. BERNIER, M. IACOVELLI, N. PELLETIER, E. PICHOT, S. TABOURNOT-DUGAST</p> <p><u>Absents excusés :</u> <u>Absents :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Ghislaine Jaccoud</p>
--	---

Début de conseil à 20h

1) Assiette et destination des coupes 2024

M. Rozais, de la commission bois et forêt présente le projet 2024 de l'ONF pour l'assiette et la destination des coupes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'adopter cette proposition.

2) Travaux forestiers 2024

M. Rozais, de la commission bois-forêt, expose le devis des travaux forestiers 2024 proposé par l'ONF.

Ils consistent en de la maintenance mécanisée sur les cloisonnements des parcelles 12, 13 et 3 et dans le dépressage de régénération et maintenance des cloisonnements sur la parcelle 29.

Le devis s'élève à 6 620€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 10 voix pour et 2 abstentions, d'autoriser M. le Maire à signer le devis proposé par l'ONF pour les travaux sylvicoles 2024.

3) Spectacle de Noël : validation et signature

Mme Jaccoud, 2^{ème} adjointe présente le projet de spectacle pour l'arbre de Noël de la commune qui aura lieu le 17 décembre. Il est proposé par l'Association CIRKOUM, pour un montant de 700€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le choix du spectacle, d'autoriser M. le Maire à signer le devis et tous les documents s'y afférant.

4) Rapport AUDAB : place du village

Après l'envoi du rapport définitif de l'AUDAB le 30 octobre 2023 et diffusé auprès des conseillers municipaux, il convient de valider l'étude et le choix du scénario.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le rapport de l'Audab et de valider le scénario final.

5) Changement coordinateur INSEE, nomination second coordinateur recensement 2024

M. le Maire explique que, suite à un échange avec Mme MOUSELLE, superviseur de l'INSEE, il s'est avéré que Mme Iacovelli ne peut-être nommée 1^{ère} coordinatrice.

M. le Maire propose de reprendre ce rôle et de nommer Mme Iacovelli seconde coordinatrice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, M. TABOURNOT 1^{er} coordinateur et Mme Iacovelli 2nd coordinatrice du recensement de l'INSEE. M. le Maire prendra les arrêtés individuels dans ce sens.

6) Prime pouvoir d'achat

M. le Maire expose, qu'après diverses annonces, le décret en faveur de la mise en place de la prime pouvoir d'achat au niveau de la fonction publique territoriale est entré en vigueur le 2 novembre.

L'une des conditions étant d'être employé ET rémunéré au 30 juin 2023, cette prime exceptionnelle ne concernera qu'un employé.

Aussi, le versement peut avoir lieu en une ou plusieurs fois avant le 30 juin 2024.

De plus, avant le vote final, le projet de délibération doit passer devant le Comité Social Territorial.

Enfin, le décret propose un tableau de montants maximum par tranche de salaire brut perçus entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023.

M. le Maire propose de valider le principe du versement de cette prime pouvoir d'achat et de définir un montant à intégrer dans la proposition de délibération à présenter au prochain CST qui aura lieu 1^{er} trimestre 2024. Ce montant sera donc intégré au budget 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le principe du versement de la prime pouvoir d'achat et propose le montant de 500€ pour la tranche de salaire correspondant à l'employé concerné qui devra être inscrite dans le projet de délibération. La délibération définitive ne pourra être votée qu'après avis du CST.

7) Offre promotionnelle assurance groupée habitants

L'assurance AXA propose d'organiser une réunion pour les habitants afin de réaliser un regroupement et bénéficier de tarifs avantageux. Pour cela, M. le Maire présente la proposition d'offre promotionnelle au Conseillers Municipaux.

Après lecture et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la proposition et à effectuer les démarches nécessaires pour la mise en œuvre du projet.

La réunion publique devrait avoir lieu début mars.

8) Refacturation Action 70 (clôture ruisseau 2021)

M. le Maire expose qu'après divers échanges et annulatifs depuis septembre 2021 concernant la refacturation de la pose de la clôture le long du ruisseau qui longe le terrain d'Action 70, il convient d'acter cette dernière par une délibération. Les accords ayant eu lieu par échanges de mails (ancienne boîte mail) et téléphonique la Trésorerie demande un écrit. Pour rappel, la commune avait effectué des travaux de mise en sécurité du bord du ruisseau le long des terrains communaux. Elle avait alors proposé à Action 70 de prolonger la mise en place des éléments de clôture le long de son terrain abritant les cellules commerciales afin de réduire les coûts pour Action 70. Ces derniers avaient donné leur accord et accepté une participation financière correspondant à son métrage. La facture principale ayant été payée intégralement par la commune.

Les divers échanges de 2021 ayant disparu avec l'ancienne adresse mail, M. le Maire présente une réponse d'Action 70 datant de 2022 et portant sur l'un des rejet de refacturation. Cette réponse définissant le montant sur lequel les 2 structures s'étaient accordées alors, soit 429.10€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la commune à refacturer à ACTION 70 la pose de la clôture bordant le ruisseau pour le montant défini à l'époque soit 429.10€ TTC et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à cette transaction.

9) Recensement des zones énergies renouvelables

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Ces ZAE nR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public.

Les communes sont invitées à proposer leurs zones d'accélération avant le 31 décembre 2023.

Compte tenu de ce délai très bref, le Conseil Municipal, vu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- De donner les informations déjà en sa possession sur des projets sur le territoire communal à la CCPR
- De ne pas mettre en place la procédure demandée, compte tenu du peu de temps impartis pour la réaliser.

10) Repas des anciens

Mme Jaccoud, 2nd adjointe, expose une proposition de menu pour le repas des anciens ainsi que la date du 28 janvier 2024 pour la réservation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Menu à 25€ proposé par un monde de vins/ traiteur et retint la date du dimanche 28 Janvier 2024.

Questions diverses

Divers points ont été abordés, notamment sur la communication municipale, la CCPR, la Verte Vallée.

Fin de séance : 22h30

